

CONVOCATION AU CONSEIL COMMUNAL

CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA DECENTRALISATION

Art.L1122-12 - Le Conseil est convoqué par le Collège communal. Sur demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

Art. L1122-13§1 - Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours avant celui de la réunion. elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3. Les points de l'ordre du jour doivent être indiqués avec suffisamment de clarté.

Art.L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le Président.

Art.L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13 et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Art.L1122-24 - Aucun objet étranger à l'ordre du jour ne peut être mis en discussion, sauf dans les cas d'urgence où le moindre retard pourrait occasionner du danger.

L'urgence sera déclarée par les deux tiers au moins des membres présents; leurs noms seront insérés au procès-verbal.

Toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au Bourgmestre ou à celui qui le remplace au moins cinq jours francs avant l'assemblée; elle doit être accompagnée d'une note explicative ou de tout document susceptible d'éclairer le Conseil.

Il est interdit à un membre du Collège Communal de faire usage de cette faculté. Chaque point de l'ordre du jour donnant lieu à une décision doit, dans les conditions établies par le règlement d'ordre intérieur, être accompagné par un projet de délibération. Le Conseiller communal qui demande l'inscription à l'ordre du jour d'un point donnant lieu à une décision joint à sa demande un projet de délibération.

Art.L1122-26§1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de partage, la proposition est rejetée.

Conformément à l'article 97 de la Loi communale, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du CONSEIL COMMUNAL qui aura lieu le **mardi 01 juillet 2025 à 19h30** au **Centre Sportif de Natoye, Rue du Château d'Eau 31**.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Communication - Décisions de tutelle - Information
3. Finances - Situation de caisse - Information
4. Présentation du Contrat de rivière Haute-Meuse (CRHM) - Information
5. Contrat Rivière Haute Meuse - programme d'actions 2026-2028 : Décision
6. Désignation des représentants de la Commune au sein d'organes et institutions tierces : Conseil de Police – remplacement d'un Conseiller communal démissionnaire - Décision
7. Modification budgétaire extraordinaire n°2/2025 - Décision
8. Comptes enseignement 2024 - Décision
9. CPAS : Comptes de fin d'exercice 2024 - Décision
10. CPAS - Modification budgétaire service extraordinaire n°2/2025 - Décision
11. RCA - Comptes annuels 2024 - Approbation - Décision
12. Fabrique d'Eglise Saint-Pierre / Hamois- compte exercice 2024 - Décision
13. Fabrique d'Eglise Saint-Martin (Emptinne) – compte exercice 2024 - Décision
14. Rénovation et extension de la crèche les P'tits Loups à Emptinne - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision
15. Infraports - Projet de développement sportif – Plaine d'Hubinne – Infrastructures football - Approbation du dossier demande de subvention - Décision
16. Accord-cadre - Fourniture de matériel de signalisation (1 an, reconductible 3 fois) - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision
17. Réseau cyclable structurant en Province de Namur hors communes faisant partie de Charleroi Métropole – Remise d'avis sur les cartes de l'étude pour le Conseil - Décision
18. Déclaration de politique de logement 2025 -2031 - Décision
19. Adhésion à la nouvelle convention d'accompagnement et de suivi dans le cadre du dispositif de pilotage des écoles du CECF- PO de Hamois - Décision
20. Charte communale de l'inclusion : adhésion - Décision

CONVOCATION AU CONSEIL COMMUNAL

21. Rapport annuel de rémunération 2025 (exercice 2024) - article L6421-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation - Décision
22. Mesures en cas de fortes chaleurs - Information
23. Cybersécurité - Information
24. Dates des Conseils - 2eme semestre 2025 + 1er semestre 2026 - Information
25. Création d'un espace de co-accueil à Mohiville - Information
26. MATELE - Information
27. Violation du secret professionnel - Conseiller communal - Information
28. Questions orales d'actualité
29. Divers - Information

HUIS-CLOS

30. Délégation du Conseil communal au Collège pour les contractuels – Suivi
31. Congé pour interruption de carrière dans le cadre du congé parental AVEC allocation de l'ONEM
32. Congé pour exercer provisoirement une fonction également rémunérée hors Haute école (en regard des périodes abandonnées)
33. Demande d'autorisation d'un congé pour accomplir certaines prestations militaires en temps de paix
34. Ratification de la désignation à titre temporaire d'une institutrice primaire - ACHET-MOHIVILLE
35. Ratification de la désignation à titre temporaire d'une institutrice maternelle - ACHET
36. Ratification de la désignation à titre temporaire d'un(e) instituteur(trice) primaire – NATOYE
37. Ratification de la désignation à titre temporaire d'un(e) instituteur(trice) primaire – NATOYE
38. Ratification de la désignation à titre temporaire d'un maître de psychomotricité – HAMOIS
39. Divers - Information

Le Directeur Général,
Marc WILMOTTE

Par ordonnance

La Bourgmestre,
Valérie WARZEE-CAVERENNE

